

Titre du projet	Etude d'opportunité sur la mise en place d'un protocole foncier avec l'Association Foncière Logement Digneo
Type de projet	étude
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractivité de l'habitat en centre-ville
Date de signature	
Description générale	<p>L'Association Foncière Logement (AFL) est une filiale du groupe Action Logement dont l'objet est défini par l'article L.313-34 du code de la construction et de l'habitation. Il s'agit de réaliser des programmes de logements locatifs ou de logements destinés à l'accession à la propriété contribuant à la mixité sociale des villes et des quartiers, à la diversité de l'habitat et à la lutte contre l'habitat indigne. Depuis la Loi 3DS, ces programmes peuvent être réalisés dans des immeubles faisant l'objet d'un arrêté de mise en sécurité ou dans un îlot ou un ensemble cohérent d'îlots comprenant un tel immeuble. L'association assure la gestion de ces programmes de logements et effectue les transactions immobilières afférentes. Elle contribue par transfert d'actifs au financement des régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé par répartition, institués par voie d'accords collectifs interprofessionnels.</p> <p>L'AFL déploie un dispositif dédié à la lutte contre les logements indignes, appelé « Digneo », en collaboration avec les collectivités territoriales. Dans ce cadre, elle accompagne les collectivités dans l'aboutissement des opérations de résorption d'habitat indigne en assurant une sortie opérationnelle consistant en un projet immobilier de qualité adapté aux spécificités urbaines architecturales et aux objectifs d'habitat locaux (PLH). Ainsi, le projet de convention de coopération Investissement et Mixité joint à la présente délibération précise les modalités d'intervention du dispositif « Digneo » de l'AFL contribuant à la réalisation de stratégie de lutte contre l'habitat indigne de la ville d'Aurillac et de la CABA.</p> <p>Faisant suite aux différentes mesures de lutte contre l'habitat indigne précédemment mises en oeuvre par la ville d'Aurillac et au travail d'identification des immeubles-cibles mené dans le cadre du suivi-animation de l'OPAH-RU « Action Coeur de Ville », une liste d'immeubles dégradés partiellement ou totalement vacants et présentant un potentiel pour être réhabilités et produire du logement a été établie. Ceux-ci, dont la liste figure en annexe de la convention ci-jointe, ont été acquis ou sont en voie d'acquisition par la ville d'Aurillac.</p> <p>une phase d'études de 3 à 6 mois sera déployée de façon à préparer un engagement opérationnel.</p>
Objectifs	L'AFL prendra à sa charge la réalisation des études dans qui ont pour objectif :

	<ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'études de faisabilité et/ou de calibrage, - l'examen des sujets transversaux identifiés : validation des produits de sortie, avancement des procédures relatives à l'acquisition publique des biens, avancement des procédures de libération des lieux, valorisation du coût d'acquisition des immeubles et des terrains par France Domaine, évaluation des surcoûts techniques et définition de différents scénarii de montage d'opération <p>Cette phase d'étude permettra de créer les conditions d'un accord sur un volume global portant sur tout ou partie des adresses visées dans le but de formaliser un protocole foncier.</p>
Maître d'ouvrage	DIGNEO
Partenaires locaux	Ville d'Aurillac, CABA, SEBA 15
Coût global	Financement Digneo
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2023
Date de livraison	2023
Indicateurs d'avancement	Suivi de l'étude
Indicateurs de résultat	Livrable de l'étude

➔ SIGNATURES

DIGNEO	Ville d'Aurillac	CABA
Directeur	Le Maire	La Vice-Présidente
Marien BILLARD	Pierre MATHONIER	Angélique MARTINS

Titre du projet	Déclinaison de la solution Zéro Logement Vacant sur les logements énergivores
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractivité de l'habitat en centre-ville

Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
Description de l'action	Au cours du premier trimestre 2023, une expérimentation associant la DGALN (équipe Zéro Logement Vacant et coordination gouvernementale à la rénovation énergétique des bâtiments) et l'Anah consiste à tester l'approche opérationnelle de la solution Zéro Logement Vacant auprès des propriétaires de passoires thermiques, avant un élargissement de l'utilisation de la solution Zéro Logement Vacant vers cette cible. Une première phase de test a été réalisé sur 2 collectivités : l'Eurométropole de Strasbourg et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA). La seconde phase de test est développée courant 2023 sur une vingtaine de collectivités volontaires dont la CABA. Cette expérimentation permet à la collectivité de prendre contact avec les propriétaires de logements énergivores pour les inciter à réaliser des travaux de rénovation thermique.
Partenaires	Etat
Dépenses prévisionnelles / définitives	Action réalisée en interne
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023, poursuite de l'action en fonction du développement de l'outil numérique sur la cible des logements énergivores

➔ SIGNATURES

CABA
La Vice-Présidente
Angélique MARTINS

Titre du projet	Déploiement accéléré du Plan National de Lutte contre les Logements Vacants
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractivité de l'habitat en centre-ville

Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
Description de l'action	En 2021, dans le cadre d'un appel à candidature, la CABA a été sélectionnée pour bénéficier du Plan National de Lutte contre le Logement Vacant. Son objectif était de permettre un déploiement accéléré dans des territoires pilotes d'outils nécessaires à la remise sur le marché du plus grand nombre possible de logements vacants. La CABA a été sélectionnée pour participer à la co-construction de la solution numérique « Zéro Logement Vacant » qui utilise les données des logements vacants depuis plus de 2 ans et facilite la prise de contact avec les propriétaires pour les inciter à remettre leur bien sur le marché. Cette action déjà mise en œuvre sur l'hypercentre d'Aurillac sera développée sur les autres communes de l'agglomération.
Partenaires	Etat
Dépenses prévisionnelles / définitives	Action réaliser en interne
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Démarrage de l'action en 2021, action pérennisée dans la durée

 SIGNATURES

CABA
La Vice-Présidente
Angélique MARTINS

Titre du projet	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2023/2027
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractivité de l'habitat en centre-ville

Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) EPCI
Description de l'action	<p>La CABA met en œuvre des programmes d'amélioration de l'habitat depuis près d'une vingtaine d'années. Ces opérations permettent grâce à des aides aux travaux d'accompagner les propriétaires privés dans la réalisation de travaux d'amélioration de leurs logements.</p> <p>Une étude pré-opérationnelle a permis de définir les objectifs quantitatifs et qualitatifs de cette nouvelle OPAH qui se déroulera sur l'ensemble du territoire communautaire (25 communes) pour la période 2023/2027 (signature de la convention le 09/02/2023). Ce programme devrait générer près de 25 M€ de travaux.</p> <p>L'OPAH 2023/2027 a pour ambition de contribuer à l'amélioration de 1 156 logements privés (980 logements occupés par leur propriétaire, 76 logements locatifs et 100 logements en copropriété) pour des travaux sur les parties communes).</p> <p>Les principaux objectifs de l'OPAH sont les travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne, la rénovation énergétique durable et performante, la production d'une offre locative abordable et de qualité, la revitalisation des centres-bourgs et l'adaptation à la perte d'autonomie.</p> <p>Dans ce cadre, un renforcement des aides communautaires est possible sur les centres-bourgs des communes volontaires qui définissent un périmètre et abondent financièrement le dispositif. A ce jour, la commune de JUSSAC a délibéré en ce sens. La possibilité de rejoindre le dispositif reste ouverte aux autres communes qui le souhaiteraient.</p>
Partenaires	<p>Agence Nationale de l'Habitat (Anah) : financement des aides aux travaux et de l'ingénierie</p> <p>Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) : financement des aides aux travaux et de l'ingénierie</p> <p>SACICAP PROCIVIS : prêts et avances de subvention</p> <p>Action Logement Auvergne-Rhône-Alpes : financement des aides aux travaux sur les communes « Action Cœur de Ville »</p> <p>SOLIHA Cantal : opérateur chargé du suivi-animation de l'OPAH</p>
Dépenses prévisionnelles / définitives	<p>Ingénierie : 1 149 935 € TTC (fonctionnement) dont 265 406 € de reste à charge pour la CABA</p> <p>Aides aux travaux : 12 946 800 € (investissement) dont 1 228 000 € de la CABA</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023/2027

SIGNATURES

CABA	Anah
La Vice-Présidente	Le Préfet
Angélique MARTINS	Laurent BUCHAILLAT

Titre du projet	Aides directes à l'investissement 2023-2026
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	<p>La Ville d'Aurillac a conventionné avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour pouvoir mettre en œuvre un régime d'aides directes aux entreprises.</p> <p>Il est important d'apporter un soutien individuel aux entreprises locales qui entament une démarche de modernisation.</p> <p>L'aide directe devrait permettre aux entreprises commerciales et artisanales d'Aurillac de se moderniser, se restructurer et s'adapter aux évolutions inhérentes à leur secteur d'activité.</p> <p>Il s'agit d'apporter une aide financière aux entreprises commerciales et artisanales lorsqu'elles effectuent des aménagements de façade (vitrines, enseignes), de modernisation des locaux, de reprise de locaux vacants et d'installation de métiers d'art.</p> <p>Cette aide vient en complément de celle octroyée par la Région dans le cadre du dispositif d'aide aux points de vente.</p>
Objectifs	<p>La mise en œuvre d'aides directes aux entreprises implantées sur la commune d'Aurillac a pour objectif d'aider les petites entreprises locales à s'adapter aux mutations de leur environnement et d'assurer à plus long terme le maintien et le développement des activités économiques et de l'emploi sur le territoire.</p> <p>L'opération vise la promotion, la dynamisation et le développement de l'activité commerciale, artisanale et de service du territoire</p>
Maître d'ouvrage	COMMUNE D'AURILLAC
Partenaires locaux	Co-financement de la Région AURA ; appui technique des chambres consulaires
Coût global	600 000 €
Financements prévisionnels	<p>Ville d'Aurillac : 200 000 €</p> <p>Région AURA : 400 000€</p>
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de boutiques rénovées - Nombre de locaux vacants repris - Nombre de création - Nombre de TPE/PME sur la ville et en centre-ville
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution du nombre d'enseigne - Evolution du nombre d'emploi dans le secteur marchand

➤ SIGNATURES

Ville d'Aurillac	Conseil Régional
Le Maire	Le président,
Pierre MATHONIER	Laurent WAUQUIEZ

Titre du projet	Soutien aux associations de commerçants
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	<p>La ville d'Aurillac mène une politique volontariste de reconquête et de dynamisation de son centre-ville.</p> <p>Dans ce contexte, la municipalité apporte son soutien aux associations qui œuvrent en faveur du développement économique de proximité.</p> <p>Ainsi, elle soutient financièrement les associations de commerçants (centre-ville, Vialenc, Marmiers, Marché Couvert, Maison Neuve, Alouettes et Office du commerce d'Aurillac) pour que celles-ci puissent réaliser des animations tout au long de l'année permettant de promouvoir le commerce de proximité.</p>
Objectifs	Le soutien aux associations de commerçants a pour objectif de faciliter la mise en œuvre d'animations commerciales, de promouvoir l'achat local et de proximité et de dynamiser le centre-ville et les pôles commerciaux de proximité.
Maître d'ouvrage	COMMUNE D'AURILLAC
Partenaires locaux	Associations de commerçants
Coût global	35 000 €/ an soit 140 000 €
Financements prévisionnels	Ville d'Aurillac : 140 000€
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Nombre d'animation réalisées par an et par association
Indicateurs de résultat	Évolution de la fréquentation sur les temps d'animation proposés par les associations

➔ SIGNATURES

Ville d'Aurillac
Le Maire
Pierre MATHONIER

Titre du projet	Expositions d'artisanat dans les vitrines vacantes
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	Afin d'améliorer l'environnement urbain du centre-ville, la municipalité d'Aurillac en partenariat avec la société artistique du Cantal envisage de réaliser des expositions d'artistes dans les vitrines vacantes.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en avant les artistes locaux • Mettre en avant les locaux commerciaux disponibles • Renforcer l'attractivité du cœur de ville
Maître d'ouvrage	Commune d'Aurillac
Partenaires locaux	Société Artistique du Cantal
Coût global	1 500 €
Financements prévisionnels	Commune d'Aurillac
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'artistes prêt à exposer • Nombre de vitrines disponibles
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'artistes exposés • Reprise des locaux utilisés • Variation des flux piétons pendant l'opération

➔ SIGNATURES

Ville d'Aurillac
Le Maire
Pierre MATHONIER

Titre du projet	Projet Alimentaire du Bassin d'Aurillac
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Maître d'ouvrage	CABA
Description de l'action	Action visant à développer l'offre et la demande en produits locaux et de qualité sur le territoire de la CABA
Partenaires	Membres du Comité de Pilotage : Chambres consulaires, Département, Région, DDETSPP, DDT, Association de développement agricole et d'action sociale, DRAAF AURA, etc.
Dépenses prévisionnelles / définitives	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Préciser les recettes (de cession ou d'exploitation) éventuellement envisagées
Calendrier	Définition du PAT attendue pour mars 2025 Actions pilotes : 2023-2024

➔ SIGNATURES

Ville d'Aurillac
Le Maire
Pierre MATHONIER

Titre du projet	Opérations parapluies
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	Afin d'améliorer l'environnement urbain marchand pendant les périodes estivales et d'animer le centre-ville, la municipalité met en oeuvre des ciels de parapluies dans les rues piétonnes.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'environnement urbain marchand • ⌚ Renforcer l'attractivité du coeur de ville
Maître d'ouvrage	Ville d'Aurillac
Partenaires locaux	
Coût global	80 000 €
Financements prévisionnels	Vill d'Aurillac
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

➔ SIGNATURES

Ville d'Aurillac
Le Maire
Pierre MATHONIER

Titre du projet	Installation de bornes de recharge électrique sur les parkings Ville d'Aurillac
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	
Description générale	<p>La Ville d'Aurillac est engagée dans une démarche de promotion de la mobilité décarbonée en proposant dans ses parkings des bornes de recharges électriques .</p> <p>La Ville d'Aurillac a confié la mission d'exploitation du service de recharge pour véhicule électrique à la société Freshmile Public.</p> <p>Les bornes de recharge électriques sont installées sur les parking Pompidou et Labro. Des études sont en cours pour l'installation de nouvelles bornes sur les autres parking communaux.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et favoriser la mobilité décarbonée • Apporter un nouveau service en faveur de la mobilité durable
Maître d'ouvrage	Ville d'Aurillac
Partenaires locaux	
Coût global	22 452 €
Financements prévisionnels	
Date de lancement	
Date de livraison	Action réalisée
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	Nombre de véhicules utilisant ce service

➔ SIGNATURES

Ville d'Aurillac
Le Maire
Pierre MATHONIER

Titre du projet	Installation de parc à vélos sécurisés
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	
Description générale	<p>Depuis de nombreuses années, la ville d'Aurillac est engagée dans une démarche écoresponsable, et à ce titre, souhaite faciliter le développement des modes de transports alternatifs.</p> <p>Ainsi, il apparaît à ce jour, un besoin en termes de stationnement sécurisé pour vélos. En complément des arceaux individuels que l'on trouve sur les espaces publics, la ville d'Aurillac souhaite mettre en place un abonnement payant pour permettre l'accès à des parcs à vélos collectifs sécurisés.</p> <p>Ces équipements permettent pour chacun, le stationnement de 16 à 20 vélos. Ils sont fermés et sécurisés. À l'intérieur de ces espaces clos, se trouvent des supports permettant aux usagers de verrouiller leur vélo sur la place qui leur a été attribuée dans le cadre de leur abonnement. Pour des raisons de sécurité, un éclairage renforcé est installé.</p> <p>L'accès à ces parcs s'effectue à l'aide de code individuel ou par smartphone (code délivré également dans le cadre de l'abonnement). Ces parcs à vélos sécurisés (au nombre de 5 à ce jour) se situent sur les parkings Pompidou, Fraternité, Labro et gare routière (2 parcs).</p> <p>La ville d'Aurillac souhaite déployer ce type d'équipement au sein de la ville et des parkings dont elle a la gestion.</p> <p>Les abonnements sont gérés en régie par le service stationnement de la Direction des Espaces Publics de la ville d'Aurillac.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'usage du vélo en ville • Favorisé et sécurisé l'accès des modes de déplacement doux • Offrir de nouvelle possibilité d'intermodalité • Promouvoir la mobilité décarbonée • Apporter un nouveau service en faveur de la mobilité durable
Maître d'ouvrage	Ville d'Aurillac
Partenaires locaux	CABA (financement d'un des parcs à vélo dans le cadre du projet du PEI)
Coût global	80 000 €
Financements prévisionnels	80 000 €
Date de lancement	Action réalisée

Date de livraison	Action réalisée
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	Fréquentation des parcs à vélo (nombre d'abonnements)

➔ **SIGNATURES**

Ville d'Aurillac	CABA
Le Maire	La Vice Présidente
Pierre MATHONIER	Angélique MARTINS

Titre du projet	Elabration du schéma communautaire des mobilités du Bassin d'Aurillac valant Plan de Mobilité Simplifié
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	

Maître d'ouvrage	CABA
Description de l'action	<p>Une des actions phares inscrites par la CABA dans l'axe « Qualité de vie durable » du Projet de Territoire 2021-2026.</p> <p>Il vise à organiser l'évolution des transports du quotidien et des services de mobilité sur le Bassin d'Aurillac sur les 15 prochaines années. Tous les modes de déplacements sont considérés : transports en commun, marche à pied, vélo, deux-roues, voiture partagée. L'enjeu est de proposer des solutions alternatives à la pratique individuelle de la voiture et de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants.</p> <p>Il est élaboré à l'échelle des 25 communes, les CC de la Chataigneraie Cantalienne et de Cère et Goul en Carladez ainsi que le Syndicat Mixte du SCoT BACC sont associés à la démarche afin d'intégrer la dimension supra-territoriale des déplacements liés à l'attractivité du bassin d'Aurillac.</p> <p>Il est basé sur une première phase de diagnostic stratégique permettant de recenser et d'identifier les pratiques et habitudes de déplacements sur et vers le territoire. Il se structure ensuite avec une seconde phase d'enjeux et d'orientations et une dernière phase de définition d'un plan d'actions.</p> <p>Un volet de concertation citoyenne vient enrichir la collecte des données, en phase diagnostic et en phase enjeux avec l'organisation de plusieurs ateliers de concertation et la distribution d'un questionnaire mobilité dans chaque foyer (disponible également en version numérique).</p> <p>Des entretiens auprès des acteurs de la mobilité permettent également de recenser les offres existantes ou en projet, les besoins spécifiques et les suggestions afin d'étudier toutes les pistes possibles, y compris les complémentarités ou mutualisations éventuelles.</p>

Partenaires	La CABA s'est engagée à travailler de manière partagée avec ses communes membres, ses partenaires de la mobilité comme l'Etat, la Région AURA, le Conseil Départemental du Cantal, la Stabus, et les territoires voisins associés, à savoir la CC de la Chataigneraie Cantalienne et la CC Cère et Goul en Carladez mais également le Syndicat Mixte du SCoT BACC. Les instances de suivi et de pilotage (COTEC, COPIL, restitution élargie, présentation en bureau ou conseil communautaire) intègrent ces partenaires.
Dépenses prévisionnelles / définitives	Le coût prévisionnel de l'étude est de 200,000€. La CABA bénéficie d'un soutien de l'Etat au travers de la DSIL 2022 à hauteur de 80,000€.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Le plan d'actions permettra d'identifier les axes prioritaires à mettre en œuvre, leur échelle d'application, leur budget, les partenaires impliqués et à quelle hauteur, les indicateurs de suivi et d'évaluation... Ainsi, si des financements externes sont à mobiliser, ils seront ciblés et évalués.
Calendrier	<p>La réunion de lancement de l'étude s'est tenue le 30 novembre 2022.</p> <p>Depuis, la phase 1 Diagnostic stratégique est en cours jusqu'au mois de juillet 2023 avec comme principales étapes le recueil des données existantes, l'organisation d'entretiens auprès des élus des sous-bassins de vie de la CABA et des partenaires de la mobilité, l'animation de 7 ateliers de concertation sur la ville d'Aurillac et les sous-bassins de vie, la distribution d'un questionnaire aux citoyens et l'analyse des résultats, la réalisation d'enquêtes de terrain complémentaires.</p> <p>La phase 2 Enjeux et Orientations se tiendra de juillet à novembre 2023 avec une nouvelle phase de concertation en septembre et une étape de benchmark afin de dessiner les premières orientations qui pourraient correspondre au territoire.</p> <p>La phase 3 Plan d'actions viendra clore cette étude de novembre 2023 à mars 2024 par la rédaction de fiches-actions sur les solutions retenues à mettre en œuvre sur le territoire.</p>

 SIGNATURES

Ville d'Aurillac	Etat
Le Maire	
Pierre MATHONIER	Laurent BUCHAILLAT

Titre du projet	Voie cyclable depuis la voie Vorona jusqu'à la promenade Pierre Laroque
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	
Description générale	<p>Le projet s'inscrit dans un schéma cyclable cohérent à l'échelle de la ville mais aussi du territoire. En effet, il s'inscrit dans la continuité des aménagements réalisés en 2019-2020 (ville lauréate du fonds mobilités actives) où 2 sections cyclables ont été aménagées et qui sont un véritable succès en terme de fréquentation par la population aurillacoise. L'objectif étant de relier le sud de la ville (où se trouve la ville d'Arpajon sur Cère) au centre ville d'Aurillac (lieu d'activités). Ce projet a été travaillé et proposé en concertation avec l'association cyclable de la ville "vélo cité" et permettra de conforter une politique cyclable locale existante depuis 2010 avec le lancement du plan vélo à Aurillac. La municipalité d'Aurillac a entrepris une revalorisation des berges de la rivière "Jordanne" afin d'offrir aux habitants un accès privilégié au cours d'eau et permettre aux cyclistes et piétons de rejoindre le centre ville dans les meilleures conditions grâce aux voies aménagées.</p> <p>Ainsi, 3,5 km de berges ont d'ores et déjà été "rendus à la population et aux cyclistes" après des décennies durant lesquelles la ville a tourné le dos à sa rivière. En continuité des aménagements réalisés (Vorona, Bocholt, voies douces de la Ponétie jusqu'aux allés Bocholt-Vorona,...)</p> <p>Dans le prolongement de ces réalisations, le futur projet doit permettre de faire la liaison entre la voie Vorona existante et la promenade Pierre Laroque, afin de traiter un point de discontinuité entre ces 2 secteurs. Il est situé entre 2 ouvrages d'arts : la passerelle Clair Vivre situé en aval et le pont Pierre Marty en amont tous deux situés sur la Jordanne. La future voie cyclable va ainsi longer la rivière Jordanne entre ces 2 ouvrages sur une longueur de 452 ml : elle sera d'une largeur de 2,50 ml en moyenne sur le parcours.</p> <p>Deux passerelles viendront compléter l'aménagement, dont une en encorbellement de 55 m sur la rivière et l'autre de 45 ml permettant de relier le pont Pierre Marty situé en amont.</p> <p>Cette liaison entre l'urbain et le périurbain suit dans sa grande partie la rivière Jordanne. Travaillé en concertation avec les propriétaires fonciers, le projet permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – desservir les pôles commerciaux; – desservir la plaine de jeux familiale de la Ponétie; – assurer la jonction avec la ville d'Arpajon et ses pistes cyclables; – finir la liaison Nord Sud; – de rejoindre le centre ville (travail, bureau) d'Aurillac en 15

	min – de rejoindre le parking multimodal Pompidou d'entrée de ville .
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'usage du vélo en ville • Favoriser et sécuriser l'accès des modes de déplacement doux avec la résorption des discontinuité d'itinéraire cyclable • Offrir de nouvelle possibilité d'intermodalité • Promouvoir la mobilité décarbonée
Maître d'ouvrage	Ville d'Aurillac
Partenaires locaux	Etat, CABA
Coût global	540 610 € HT (estimation)
Financements prévisionnels	Etat : 270 305 € (50%) Candidature Fonds mobilités actives (attente retour financeur) Ville d'Aurillac ; 270 305 €
Date de lancement	A définir
Date de livraison	A définir
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	Fréquentation de la voie cyclable

➔ SIGNATURES

Ville d'Aurillac	Etat
Le Maire	
Pierre MATHONIER	Laurent BUCHAILLAT



FICHE ACTION 11

2023 - 2024



Nom de l'action	LIAISON DOUCE CENTRE-VILLE – COMPLEXE SPORTIF DE LA VIDALIE
Axes de rattachement	3 – 4 – 5
Date de signature	
Description générale	L'opération consiste en la mise en place d'une passerelle piétonne – mobilités douces qui permette de relier directement le centre-ville au complexe sportif de la Vidalie par le franchissement de la rivière Cère entre les Berges de la Cère et le stade du Pont, à proximité immédiate du camping communautaire.
Objectifs	L'objectif principal de ce programme de travaux est de mettre en place une liaison douce sécurisée entre le centre-ville et le complexe sportif de la Vidalie à destination des habitants du centre-ville, des 500 enfants du groupe scolaire et des usagers du complexe sportif.
Intervenants	Commune ARPAJON-SUR-CERE
Budget global	580 000 €
Modalité de financement	Financements acquis : DETR 2023 : 233 958 € Conseil Régional : 230 000 € Commune d'Arpajon-sur-Cère : 116 042 €
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

<p>Le Maire</p> <p>Isabelle LANTUEJOUL</p>	<p>Le Président du conseil régional</p> <p>Laurent WAUQUIEZ</p>	<p>Le Préfet</p> <p>Laurent BUCHAILLAT</p>
--	---	--



FICHE ACTION 12

2023



Nom de l'action	VOIE DOUCE RN 122 - CENTRE-VILLE – COMPLEXE SPORTIF DE LA VIDALIE
Axes de rattachement	3 – 4 – 5
Date de signature	
Description générale	<p>L'opération consiste en la mise en œuvre de l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études ITER en 2022, ayant permis d'arrêter 4 itinéraires cyclables dont les niveaux de priorité ont été justifiés sur la base de critères tels la fréquentation, la faisabilité technique, tout en intégrant les contraintes financières. L'étude ITER a fait l'objet d'une réunion publique.</p> <p>Le projet initial consistait en la réalisation d'une passerelle en bordure du rond-point Matière – RN 122, et en la création d'une voie douce sur une parcelle privée afin de rejoindre le chemin communal qui dessert le complexe sportif.</p> <p>Le surcoût très important relatif à la mise en place d'une passerelle et le refus de cession du terrain par les propriétaires ont obligé la collectivité à rechercher un itinéraire et une solution technique de substitution (rue Louis Dauzier – encorbellement).</p>
Objectifs	<p>Ce projet d'aménagement et de création d'une voie douce, destiné à relier le nouveau tracé de la RN 122, au niveau du rond-point Matière, au complexe sportif de la Vidalie, en passant à proximité immédiate du centre-ville (rue Louis Dauzier). Cet aménagement concerne l'itinéraire prioritaire arrêté par l'étude ITER. Il permettra de relier Aurillac (aire événementielle, complexe sportif de la Ponétie, centre aquatique communautaire...) au centre-ville de la commune et plus particulièrement au complexe sportif de la Vidalie.</p>
Intervenants	Commune ARPAJON-SUR-CERE
Budget global	355 000 € H.T.
Modalité de financement	CABA fonds de soutien aux communes : 59 000 € DSIL 2023 (dossier de demande déposé en avril 2023) en attente du retour montant sollicité de 213 000 € Commune d'Arpajon-sur-Cère : 83 000 €
Indicateurs d'avancement	

Indicateurs de résultat	

Le Maire Isabelle LANTUEJOUL	La Vice-Présidente de la CABA Angélique MARTINS	Le Préfet Laurent BUCHAILLAT
---	---	--

Titre du projet	Candidature au label Pays d'Art et d'Histoire
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	

Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) EPCI
Description de l'action	<p>Dans le cadre du projet de territoire 2021-2026, la CABA souhaite renforcer l'attractivité territoriale en valorisant le patrimoine sous toutes ses formes et en engageant une démarche de labellisation « Pays d'art et d'histoire ».</p> <p>Attribué depuis 1985 par le ministère de la Culture, le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » distingue les communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie.</p> <p>La démarche est pilotée par le service tourisme de la CABA, conformément à l'ambition annoncée dans le projet de territoire de constituer un maillage touristique s'appuyant sur les richesses patrimoniales et culturelles de l'ensemble des communes.</p> <p>Pour construire le dossier de candidature et recenser le patrimoine local, un outil cartographique accessible en ligne invite à contribuer à l'inventaire participatif du patrimoine. Cela permet d'impliquer les usagers du territoire dans la démarche tout en valorisant les données collectées auprès du grand public.</p> <p>Cette démarche de valorisation patrimoniale doit s'inscrire dans une politique globale de développement territorial en intégrant dans les réflexions des enjeux variés : culture, tourisme, éducation, mobilités, économie, aménagement urbain, environnement...</p>

Partenaires	<p>Direction régionale des affaires culturelles : accompagnement de la démarche par la correspondante « Pays d'art et d'histoire »</p> <p>Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac : appui des services informatiques, communication, médiathèque...</p> <p>Institutionnels : Office de Tourisme, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine, CAUE du Cantal...</p> <p>Associatifs : initiatives en faveur de l'étude, la préservation et la valorisation du patrimoine sous toutes ses formes</p> <p>Usagers du territoire : habitants, scolaires, touristes... invités à contribuer à l'inventaire participatif du patrimoine</p>
Dépenses prévisionnelles / définitives	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier prévisionnel	<p>Début 2024 : remise de la fiche périmètre à la DRAC</p> <p>Début 2025 : remise du mémoire à la DRAC</p> <p>Début 2026 : dépôt du dossier de candidature</p> <p>Fin 2026 : examen par la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (émission d'un avis au Ministère)</p> <p>Début 2027 : signature d'une convention décennale avec la DRAC</p>

➔ SIGNATURES

CABA
La Vice Présidente
Angélique MARTINS

Titre du projet	Aménagement des rues piétonnes phase 2 : rue des Frères, rue Baldeyrrou, rue Victor Hugo
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	
Description générale	<p>Cette action fait suite à l'étude de référentiel des espaces public confiée au cabinet d'Architecture TEYSSOU et terminée en janvier 2020.</p> <p>Le référentiel propose ainsi, selon 4 typologies principales de rues, des modalités d'aménagement basées sur l'utilisation de matériaux nobles, locaux, durables et modulables. L'étude prend en compte les nouvelles données environnementales et climatiques comme la lutte contre les îlots de chaleur et la gestion superficielle des eaux pluviales.</p> <p>La phase 1 a été financée dans le cadre de la DSIL 2021, la phase 2 s'inscrit donc dans la continuité et la ville d'Aurillac sollicite la DSIL CRTE 2022 pour la deuxième phase.</p> <p>La phase 2 concerne l'aménagement de la rue des Frères, de la rue Baldeyrrou et de la rue Victor Hugo.</p> <p>Ce projet adhère à la transition écologique puisqu'il intègre la désimperméabilisation et la végétalisation des rues.</p> <p>Projet d'intérêt économique, bien sûr par le soutien qu'il apporte au commerce local et de centre ville en améliorant son accessibilité et son attractivité.</p> <p>Projet d'intérêt social aussi par l'amélioration des aménités urbaines qui rendent le parcours du piéton agréable et sécurisé, offrent des lieux de repos et d'échange avec du mobilier urbain de qualité comme par exemple autour du « grand arbre », facilitent l'usage du vélo en multipliant les lieux de stationnement dédiés.</p> <p>Enfin projet qui, à son échelle, répond aux préoccupations écologiques et environnementales par le choix des matériaux locaux pour les revêtements de chaussée ou le mobilier urbain, la gestion des eaux de pluie qui sont concentrées vers les fosses de plantation afin de les valoriser, les dépolluer, les infiltrer et ainsi limiter leur rejet au milieu naturel, la renaturation de la ville et la lutte contre les îlots de chaleur avec, par exemple, la plantation de 10 arbres, l'utilisation d'un éclairage Leds de dernière génération avec abaissement de tension favorisant la lutte contre la pollution lumineuse et le gaspillage énergétique.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Requalifier et unifier l'espace public - Proposer un aménagement durable de l'espace public - Améliorer le cadre de vie et les aménités urbaines - Améliorer l'attractivité commerciale
Maître d'ouvrage	Ville d'Aurillac
Partenaires	Etat, CABA, association de commerçants

caux	
Coût global	714 875,79 € HT
Financements prévisionnels	Etat : 360 000 € Région AURA (en attente retour financeur) : 320 291 € Ville d'Aurillac : 160 877 €
Date de lancement	2023
Date de livraison	2023
Indicateurs d'avancement	Suivi du chantier
Indicateurs de résultat	Fréquentation des rues requalifiées

➔ SIGNATURES

Ville d'Aurillac	Etat	Région AURA
Le Maire	Préfet	Le Président
Pierre MATHONIER	Laurent BUCHAILLAT	Laurent Wauquiez

Titre du projet	Aménagement d'une cour oasis pour le groupe scolaire Tivoli
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 5 Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	<p>La végétalisation est aujourd'hui un enjeu majeur de transformation des villes. La végétalisation des cours d'école s'inscrit dans cette dynamique. Très artificialisées, les cours d'école deviennent de véritables lieux d'inconfort estival, de plus en plus précoce (fortes chaleurs à partir de mai), et parfois d'inconfort hivernal (vents, pluie, manque de lumière). Elles génèrent d'importants débits de ruissellements en cas de fortes pluies et participent à la problématique des inondations, notamment par stagnation. Végétaliser une cour d'école pose de multiples questions d'usages et de gestion, parfois plus que n'importe où ailleurs. La particularité d'une cour d'école est qu'elle incarne un lieu d'apprentissage, un lieu où s'exprime également de nombreux besoins, ceux des enfants, mais aussi ceux des parents, des enseignants, des personnels encadrants, des gestionnaires, ... c'est un espace de très forte attention. C'est également un lieu de plus en plus en décalage avec l'évolution des espaces publics et des aspirations citoyennes, surtout en milieu urbain.</p> <p>La végétalisation des cours d'école est à rapprocher d'un autre sujet, celui du genre et de l'égalité filles-garçons en milieu scolaire. Les enjeux de mixité des genres dans les activités d'une cour d'école, encadrées ou non, sont un autre sujet majeur de préoccupation, qui, au même titre que la végétalisation, sont moteurs de profondes transformations de ces lieux.</p> <p>Ce projet fait suite à l'étude d'accompagnement à la mise en place d'une première expérience d'école du développement durable sur le groupe scolaire Tivoli. La phase 3 de l'étude consiste à proposer un programme de végétalisation de la cour.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - proposer un aménagement s'inscrivant dans une logique de transition écologique - proposer un cadre agréable à l'équipement scolaire - proposer un équipement inclusif
Maître d'ouvrage	Ville d'Aurillac
Partenaires locaux	
Coût global	Chiffrage en cours
Financements prévisionnels	A définir
Date de lancement	A définir

Date de livraison	A définir
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

➔ **SIGNATURES**

Ville d'Aurillac
Le Maire
Pierre MATHONIER

Titre du projet	Transformation de la crèche des Camisières, la création d'une petite crèche à l'école de Tivoli et et d'une micro crèche à l'école de la Jordanne
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 5 Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	<p>Une étude des besoins démontre que la demande annuelle d'accueil dans les crèches municipales reste stable et qu'il existe une tension pour répondre à ces demandes au vu des places existantes. Le demande des familles est majoritairement orientée vers l'accueil collectif. Par ailleurs le nombre de place en accueil individuel est également en tension avec un nombre en baisse d'assistantes maternelles. De plus la proximité avec le ce multi-accueil avec le quartier politique de la ville Marmiers entraîne une demande conséquente des publics en situation de fragilité sociale et professionnelle. Enfin il est important de souligner l'intérêt éducatif et social d'associer sur un même site crèche et école.</p> <p>En conséquence la Ville d'Aurillac prévoit de redistribuer progressivement les 60 places existantes de la crèche des Camisières et de développer 6 places supplémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'une petites crèche à l'école de Tivoli de 18 à 21 places ; - création d'une microcrèche de 10 places à l'école de la Jordanne ; - maintien de 35 à 39 places à la crèche des Camisières <p>Par ailleurs ce projet inclus également la rénovation de la cuisine centrale des crèches afin de l'adapter au nouveau fonctionnement</p>
Objectifs	Ce promet permet d'augmenter la capacité par la création de 6 places supplémentaires mais également de renforcer le maillage petite enfance du quartier sud en créant deux pôles éducatifs de proximité.
Maître d'ouvrage	Ville d'Aurillac
Partenaires locaux	Caf de Cantal
Coût global	1 291 000 € HT
Financements prévisionnels	<p>Caf du Cantal : 570 000 €</p> <p>Conseil départemental du Cantal 100 000 € (demande en attente de retour de notification)</p> <p>Etat Fonds Vert : 362 800 € demande en attente de retour de notification)</p> <p>Ville d'Aurillac : 258 200 €</p>

Date de lancement	2023
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Suivi du chantier
Indicateurs de résultat	Nombre d'enfants accueillis

➔ SIGNATURES

Ville d'Aurillac	Etat	Caf du Cantal	Conseil départemental du Cantal
Le Maire	Le Préfet	Le Directeur	Le Président
Pierre MATHONIER	Laurent BU-CHAILLAT	Pascal PONS	Bruno FAURE

Titre du projet	Accompagnement à la mise en place d'une première expérience d'école du développement durable sur le groupe scolaire Tivoli
Type de projet	étude
Axe de rattachement	Axe 5 Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	<p>La végétalisation est aujourd'hui un enjeu majeur de transformation des villes. La végétalisation des cours d'école s'inscrit dans cette dynamique. Très artificialisées, les cours d'école deviennent de véritables lieux d'inconfort estival, de plus en plus précoce (fortes chaleurs à partir de mai), et parfois d'inconfort hivernal (vents, pluie, manque de lumière). Elles génèrent d'importants débits de ruissellements en cas de fortes pluies et participent à la problématique des inondations, notamment par stagnation. Végétaliser une cour d'école pose de multiples questions d'usages et de gestion, parfois plus que n'importe où ailleurs. La particularité d'une cour d'école est qu'elle incarne un lieu d'apprentissage, un lieu où s'exprime également de nombreux besoins, ceux des enfants, mais aussi ceux des parents, des enseignants, des personnels encadrants, des gestionnaires, ... c'est un espace de très forte attention. C'est également un lieu de plus en plus en décalage avec l'évolution des espaces publics et des aspirations citoyennes, surtout en milieu urbain.</p> <p>La végétalisation des cours d'école est à rapprocher d'un autre sujet, celui du genre et de l'égalité filles-garçons en milieu scolaire. Les enjeux de mixité des genres dans les activités d'une cour d'école, encadrées ou non, sont un autre sujet majeur de préoccupation, qui, au même titre que la végétalisation, sont moteurs de profondes transformations de ces lieux.</p> <p>Déroulement de l'étude menée par le cabinet Inddigo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : diagnostic sur les espaces extérieurs (problématique des îlots de chaleur, de ruissellement, le recensement des espèces, analyse des contraintes et données technique) + volet pédagogique construction d'une culture commune d'une cour végétalisée ; - Phase 2 : ateliers de co-construction avec les élèves, les enseignants et le personnel scolaire ; - Phase 3 : l'élaboration de la proposition de végétalisation sous forme de programme. Ce travail de conception repose sur un travail graphique et se traduira sous la forme d'un plan ou d'une esquisse de projet.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - proposer un aménagement s'inscrivant dans une logique de transition écologique - proposer un cadre agréable à l'équipement scolaire - proposer un équipement inclusif

Maître d'ouvrage	Ville d'Aurillac
Partenaires locaux	
Coût global	29 500 € HT
Financements prévisionnels	29 500 € Ville d'Aurillac
Date de lancement	Etude en cours
Date de livraison	Septembre 2023
Indicateurs d'avancement	Suivi de l'étude
Indicateurs de résultat	Livrable de l'étude

➔ SIGNATURES

Ville d'Aurillac
Le Maire
Pierre MATHONIER

Titre du projet	Appel à projet auprès d'investisseurs/opérateur pour la réalisation d'une opération immobilière sur les immeubles 20 et 20 bis rue du Monastère
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Projets transversaux axes 1 2 4
Date de signature	
Description générale	Cet appel à projet fait suite à l'étude d'esquisses et de programmation réalisée par le cabinet HYPOSTYLE. Sur la base des données de l'étude les candidats proposent un projet de requalification de l'immeuble visant à produit du logement de qualité ainsi que la possibilité de proposer un local en rez-de-chaussée pouvant accueillir une activité commerciale ou artisanale. Le projet accordera une attention particulière à la mise en valeur du bâti existant et au traitement des espaces extérieurs pouvant être libérés suite à des démolition ou la création de balcons.
Objectifs	Trouver un opérateur/ investisseur afin de réaliser une opération immobilière sur les immeubles dégradés du 20 et 20 bis rue du Monastère.
Maître d'ouvrage	Ville d'Aurillac
Partenaires locaux	Investisseurs, ABF, CABA, Soliha Cantal, opérateurs, Fondation du Patrimoine
Coût global	
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2023
Date de livraison	2023
Indicateurs d'avancement	Déroulement de l'appel à projet
Indicateurs de résultat	Nombre de candidat Qualité projets proposés

 SIGNATURES

Ville d'Aurillac
Le Maire
Pierre MATHONIER

Titre du projet	Etude d'esquisses et de programmation sur l'immeuble 1 place St Géraud
Type de projet	étude
Axe de rattachement	Projets transversaux axes 1 2 4
Date de signature	
Description générale	<p>Dans le cadre de la reconquête de l'îlot urbain dégradé du quartier Saint-Géraud la Ville d'Aurillac a fait l'acquisition en janvier 2023 de l'immeuble 1 place Saint-Géraud suite à une procédure de mise en sécurité de l'immeuble.</p> <p>L'étude d'esquisse et de programmation menée par le cabinet PHBA permet à la commune d'envisager la programmation de logements attractifs et de locaux pour l'accueil d'activités commerciales et artisanales au cœur de la ville ancienne en optimisant les qualités du bâti existant.</p>
Objectifs	L'objectif est de proposer une nouvelle offre de logements atypiques pour une mixité sociale dans la ville ancienne ainsi que des locaux commerciaux adaptés aux pratiques actuelles dans une démarche de développement durable considérant l'existant comme une ressource inscrite dans la durée.
Maître d'ouvrage	Ville d'Aurillac
Partenaires locaux	CABA, Soliha Cantal, UDAP 15
Coût global	6 900 € HT
Financements prévisionnels	Ville d'Aurillac
Date de lancement	Juin 2023
Date de livraison	Automne 2023
Indicateurs d'avancement	Suivi de l'étude
Indicateurs de résultat	Livrable de l'étude

➔ SIGNATURES

Ville d'Aurillac
Le Maire
Pierre MATHONIER

Titre du projet	Etude de définition pour la reconversion de la friche Engie, du Cours d'Angoulême et du parking du foirail en un pôle d'attractivité résidentielle, touristique et culturelle
Type de projet	étude
Axe de rattachement	Projets transversaux axes 1 2 3 4 5
Date de signature	
Description générale	<p>redynamisation de son centre-ville, qui connaît notamment un phénomène de perte d'attractivité, au bénéfice des espaces péri-urbains. Aussi, afin d'inverser cette tendance et en vue de la libération (aujourd'hui effective) du site historique d'EDF-GDF (friche ENGIE), la municipalité d'Aurillac a souhaité proposer dès 2017 à la réflexion du concours européen d'idées « Europan » un périmètre stratégique en coeur de ville composé de deux parkings (le Foirail et le Gravier) et de la future friche industrielle, réflexion ayant vocation à aboutir à un projet de reconquête urbaine en faveur d'une nouvelle attractivité.</p> <p>Ce périmètre de 7,5 hectares est situé à proximité immédiate du centre ancien, en bord de rivière la Jordanne. Il se compose de 2 parties reliées par le Pont Rouge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en rive gauche, la zone « friche ENGIE / parking du Foirail / Cours d'Angoulême », - en rive droite, la zone « parking du Gravier / Place Gerbert ». <p>L'objectif de la municipalité d'Aurillac est de redonner une vocation multifonctionnelle à un secteur monopolisé par le stationnement depuis plusieurs décennies et de permettre une redynamisation de ce secteur de l'hypercentre en réinvestissant l'espace urbain.</p> <p>Aussi, courant 2019, à la demande de Pierre Mathonier, Maire d'Aurillac, les trois équipes lauréates de ce concours ont engagé une réflexion conjointe et collaborative sur le devenir de ce quartier. Ce travail a permis de dégager une vision commune et partagée pour le site de projet autour des enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - donner une dimension touristique et économique au secteur du parking du Foirail et de la friche industrielle Engie ; - requalifier les secteurs du parking du Gravier, du cours Monthyon et de la place Gerbert en travaillant la vocation « porte d'entrée de ville » de ces secteurs afin de casser l'emprise physique des zones de stationnement actuelles ; - proposer un nouveau lien avec la rivière la Jordanne, notamment sur les secteurs du cours d'Angoulême et du parking du Gravier. <p>La municipalité s'est investie de manière extrêmement volontaire dans le dossier de la friche ENGIE en assumant les responsabilités de dépollution en qualité de tiers demandeur. Cette réhabilitation devrait être terminée et le terrain disponible à la fin de l'année 2024. Il convient donc à présent de continuer le travail engagé par les équipes d'EUROPAN et d'affiner le programme des équipements et espaces publics souhaités afin d'assurer la continuité de l'opération dès 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en partie basse : <ul style="list-style-type: none"> ○ un office du tourisme, ○ une brasserie, ○ un projet de « maison du goût » autour des productions locales, ○ un parking silo de 250 places, ○ une salle d'exposition municipale, ○ un atelier de production artisanale, • en partie haute : <ul style="list-style-type: none"> ○ des logements. <p>A ce titre, la Ville prévoit une étude de définition pour la reconversion de la friche Engie / Cours d'Angoulême / Foirail en un pôle d'attractivité rési-</p>

	dentielle, touristique et culturelle permettra de définir un aménagement ambitieux renforçant le dynamisme économique en cœur de ville.
Objectifs	
Maître d'ouvrage	Ville d'Aurillac
Partenaires locaux	Etat, SEBA 15, CABA
Coût global	100 000 € HT
Financements prévisionnels	Etat 40 000 € Ville d'Aurillac 100 000 €
Date de lancement	2023
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	Suivi de l'étude
Indicateurs de résultat	Livrable de l'étude

➔ SIGNATURES

Ville d'Aurillac	Etat
Le Maire	Préfet
Pierre MATHONIER	Laurent BUCHAILLAT

Titre du projet	Etude de maîtrise d'œuvre pour la requalification du parking Gravier et de la place Gerbert
Type de projet	étude
Axe de rattachement	Projets transversaux axes 2 3 4
Date de signature	
Description générale	<p>Le parking du Gravier, d'environ 460 places payantes, est souvent considéré comme le support économique indispensable du centre ville. Pour autant, cette emprise foncière, articulation historique entre le centre ancien, la rivière Jordanne et la place Gerbert mérite mieux que le « champ de tôles » qu'il présente aujourd'hui. Ainsi, tout en maintenant sa vocation de parking premium à usage des chalands et visiteurs, confortant la rue des frères Charmes comme porte d'entrée principale du secteur marchand, la municipalité souhaite faire évoluer cet espace avec les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • segmenter le parking pour diminuer son amplitude tout en maintenant une offre de stationnement conséquente et assurer une offre de mobilité électrique (bornes de recharges) ; • intégrer un parvis en sortie de la vieille ville dans la continuité de la rue des Frères Charmes et assurer la liaison jusqu'à la berge de la Jordanne afin d'assurer une liaison plus directe entre la ville et la rivière ; • conforter la promenade de bords de Jordanne ; • pacifier le cours Monthyon ; • mettre en valeur les éléments patrimoniaux propres au site, kiosque à musique, statues du Général Delzons et du Pape Gerbert • végétaliser et désimpermeabiliser les sols aujourd'hui bitumés en mettant en place des techniques alternatives à la gestion des eaux de ruissellement. <p>La place GERBERT et le pont Rouge constituent un pivot dans la continuité du parking du Gravier entre la ville médiévale, la ville « bourgeoise » et les faubourgs de la rive gauche. Siège de la préfecture du Cantal, lieu ancré dans la culture aurillacoise par la présence du musée de Cire durant plusieurs décennies (aujourd'hui fermé) et la photo carte postale des maisons en bord de Jordanne prise depuis le pont rouge. Espace lui aussi préempté par le stationnement et les voies de circulation, son évolution souhaitée poursuit plusieurs buts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer les vues vers l'abbatiale St Géraud depuis la sortie du Gravier et la fin du cours Monthyon ; • développer les vues vers les pentes du Puy Courny depuis la rue Charzerat ; • contenir spatialement les flux de circulations au profit de la déambulation piétonne à travers la place ; • réduire la circulation du Pont Rouge pour libérer de l'espace au piéton ; • affirmer la porte d'entrée vers le centre ancien et faciliter la connexion entre les deux rives ; • augmenter les espaces végétalisés ; • rénover et mettre en valeur la fontaine, sa colonne et le lavoir. <p>Ce projet adhère à la transition écologique puisqu'il intègre la désimpermeabilisation et la végétalisation des espaces publics permettant de lutter contre les îlots de chaleur et de favoriser l'infiltration et la dépollution</p>

	<p>des eaux de pluie. Par ailleurs, le projet permettra de répondre au besoin en matière de bornes de recharge pour les véhicules électriques avec l'installation de 20 points de recharge. Il entre par ailleurs dans la politique ambitieuse portée par la municipalité de reconquête des berges de La Jordanne et le développement des mobilités actives (cheminement en site propre, consignes à vélo). Enfin, il participe au soutien aux commerces de centre ville dans le cadre du programme ACV. Par ailleurs l'étude intègre une partie concertation citoyenne.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un aménagement durable de l'espace public dans une logique de transition écologique - Améliorer le cadre de vie et les aménités urbaines - Améliorer l'attractivité commerciale
Maître d'ouvrage	Ville d'Aurillac
Partenaires locaux	Etat, Ville d'Aurillac
Coût global	240 000 € HT
Financements prévisionnels	Etat : 96 000 € Ville d'Aurillac : 144 000 €
Date de lancement	2023
Date de livraison	2023
Indicateurs d'avancement	Suivi de l'étude
Indicateurs de résultat	Livrable de l'étude

➔ SIGNATURES

Ville d'Aurillac	Etat
Le Maire	Préfet
Pierre MATHONIER	Laurent BUCHAILLAT

Titre du projet	Etude de programmation urbaine quartier Pupilles Saint-Eugène
Type de projet	étude
Axe de rattachement	Projets transversaux axes 1 2 3 4 5
Date de signature	
Description générale	<p>Aujourd'hui le quartier Pupilles Saint-Eugène, quartier d'entrée de centre-ville traversé par l'un des principaux axes routiers desservant le centre-ville est marqué par une déprise commerciale, une dégradation du bâti et une saturation de l'offre de stationnement. Par ailleurs, le quartier va connaître des évolutions dans les années à venir avec la construction de plusieurs centaines de logements sur l'ancien site scolaire privé Saint Eugène. Ainsi l'objectif de la municipalité est de disposer d'orientations opérationnelles afin de mener à bien un projet d'aménagement et de requalification du quartier.</p> <p>La ville d'Aurillac souhaite mener une étude urbaine du quartier Pupilles Saint-Eugène dont elle sera maître d'ouvrage. Un groupe de travail déjà constitué par les acteurs du quartier a permis de dégager les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la question de la mobilité : la gestion des migrations pendulaires, la saturation du stationnement, le lien avec le Pôle d'Échange Intermodal de la gare, l'intégration des liaisons de mobilités douces dans le quartier, le lien avec les berges de la Jordanne ; - la question des opportunités foncières dans le quartier : chaque entité mène des réflexions sur le devenir de son site avec des temporalités différentes (à plus ou moins long terme) en particulier le site du collège de la Jordanne et celui de la Poste ; - l'intégration dans le quartier du projet immobilier porté par Polygone sur le site Saint-Eugène ; - l'enjeu économique portant à la fois sur le devenir du tissu commercial de l'avenue des Pupilles mais également sur le maintien de l'emploi dans le quartier. <p>PHASE 1 : Élaboration d'un diagnostic et définition des orientations stratégiques d'aménagement du quartier</p> <p>PHASE 2 : Définition de scénarii d'aménagement</p> <p>PHASE 3 : Définition d'un schéma d'aménagement global du quartier</p>
Objectifs	L'objectif de l'étude urbaine est de proposer des orientations en matière de redynamisation du quartier Pupilles Saint-Eugène.

	<p>L'étude doit répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mener une réflexion sur l'axe circulant de l'avenue des Pupilles en intégrant des aménagements de l'espace public facilitant l'intégration des mobilités douces. La réflexion devra également porter sur le lien avec le Pôle d'échange intermodal de la gare et les berges de la Jordanne ; ➤ Étudier les différentes opportunités foncières pouvant émerger dans le quartier en particulier le site du collège de la Jordanne et celui de la Poste ; <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir des préconisations visant à intégrer l'opération immobilière portée par Polygone sur le site Saint-Eugène (gabarit des bâtiments, liaisons avec le quartier, articulation avec le projet du Diocèse sur le site Saint-Eugène (maison paroissiale). ➤ Redéployer la polarité commerciale de l'avenue des Pupilles en répondant à une vocation de services de proximité aux habitants et redynamiser le marché hebdomadaire de quartier. Mais également émettre des propositions en matière de maintien de l'emploi dans le quartier.
Maître d'ouvrage	Ville d'Aurillac
Partenaires locaux	DDT, CABA, Département du Cantal, Polygone, Cantal Habitat, Diocèse, La Poste, MSA, Mission Locale, Crédit agricole, Groupama, conseil de quartier, syndic AGI
Coût global	39 100 € HT
Financements prévisionnels	Ville d'Aurillac : 39 100 €
Date de lancement	2022
Date de livraison	2023
Indicateurs d'avancement	Suivi de l'étude
Indicateurs de résultat	Livrable de l'étude

 SIGNATURES

Ville d'Aurillac
Le Maire
Pierre MATHONIER



FICHE ACTION 10

2022 - 2023



Nom de l'action	PLAN GUIDE D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CŒUR DE VILLE
Axes de rattachement	2 - 3 - 4
Date de signature	
Description générale	<p>Depuis 2018 et le lancement du programme Cœur de ville, la commune d'Arpajon-sur-Cère a identifié les secteurs stratégiques ainsi que les différentes problématiques nécessitant une intervention foncière, sur la base d'une étude urbaine,</p> <p>Elle a défini des orientations précises dont a découlé un plan pluriannuel d'actions multiples qui ont été réalisées (acquisition maisons Milhaud et Soubrier, construction de l'espace du Pont, démolition du bâtiment communal de stockage-local de chasse en centre-ville), sont en cours (opération de renouvellement urbain cœur de ville – logements et commerces) ou à venir (maison des Aidants, médiathèque, maison des associations)</p> <p>Dans la continuité de ces réalisations et projets, la commune d'Arpajon-sur-Cère a décidé d'engager une réflexion d'ensemble sur l'aménagement du cœur de ville (place de la République, place de l'Eglise, parking du foirail, liaisons douces...).</p> <p>Dans un premier temps, l'établissement d'un diagnostic urbain, paysager et technique du cœur de ville a pour principal objectif d'évaluer les perspectives de développement centre-ville.</p> <p>Sur la base de ce diagnostic et de cette mise en perspective, le bureau d'études établira des propositions de scénarios d'aménagement en lien avec le potentiel de la commune et les objectifs de développement.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Etablir un diagnostic urbain, paysager et technique du centre-ville- Evaluer les perspectives de développement- Proposer des scénarios d'aménagements

Intervenants	Bureau d'études BB Maîtrise et Concept Commune ARPAJON-SUR-CERE
Budget global	44 250 €
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

Le Maire Isabelle LANTUEJOUL	Le Préfet
-------------------------------------	-----------



FICHE ACTION 13

2023 - 2024



Nom de l'action	PROGRAMME D'AMENAGEMENTS URBAINS 2023-2026
Axes de rattachement	1 – 2 – 3 – 4 – 5
Date de signature	
Description générale	<p>Depuis 2018 et le lancement du programme Cœur de ville, la commune d'Arpajon-sur-Cère a identifié les secteurs stratégiques ainsi que les différentes problématiques nécessitant une intervention foncière, sur la base d'une étude urbaine,</p> <p>Elle a défini des orientations précises dont ont découlé un plan pluriannuel d'actions multiples qui ont été réalisées (acquisition maisons Milhaud et Soubrier, construction de l'espace du Pont, démolition du bâtiment communal de stockage-local de chasse en centre-ville), sont en cours d'achèvement (opération de renouvellement urbain cœur de ville – logements et commerces) ou à venir (maison des Aidants, médiathèque, maison des associations)</p> <p>Dans la continuité de ces réalisations et projets, la commune d'Arpajon-sur-Cère a décidé d'engager un programme d'aménagement du cœur de ville (place de la République, place de l'Eglise, parking du foirail, liaisons douces...).</p> <p>Dans un premier temps, l'établissement d'un diagnostic urbain, paysager et technique du cœur de ville a pour principal objectif d'évaluer les perspectives de développement du centre-ville.</p> <p>Sur la base de ce diagnostic en cours de finalisation (juin 2023) et de cette mise en perspective, le bureau d'études établira des propositions de scénarios d'aménagement en lien avec le potentiel de la commune et les objectifs de développement.</p>
Objectifs	Les objectifs de ce programme d'aménagements urbains pluriannuel (2023-2026) est d'accompagner l'évolution des usages (partage des espaces, mobilités, stationnement, accessibilité...), de renforcer le développement économique du centre-ville et de valoriser le patrimoine
Intervenants	Commune ARPAJON-SUR-CERE

Budget global	1 655 750 € H.T. (+ 44 250 € - Etudes – cf. fiche action 10)
Modalité de financement	Conseil Départemental Fonds Cantal Ville : 300 000 €
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

<p>Le Maire</p> <p>Isabelle LANTUEJOUL</p>	<p>Le Président du Conseil Départemental</p> <p>Bruno FAURE</p>
--	---